

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 11 juillet 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	4
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui mercredi 11 juillet 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 05 juillet 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Maryvonne LAURENT- Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Olivier TOUBOUL (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) – M. Jérôme TEXIER-BLOT (donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLIOU) –

ETAIENT ABSENTS

Mme Stéphanie FRITZ - M. Christian BAYLE - Mme Jeanine PROVOST –

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

2018.108

V18025

APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES DE MATERIELS ELECTRIQUES

Monsieur le Rapporteur soumet pour attribution au Conseil Municipal l'accord-cadre portant sur la fourniture de matériels électriques.

L'accord-cadre de fournitures comprend 2 lots :

Lot 1 : lampe, alarme et gestion de l'éclairage - montant maxi : 55 000 € HT / an

Lot 2 : câbles, appareillage et protection - montant maxi : 55 000 € HT / an

L'accord-cadre est mono-attributaire avec émission de bons de commande

Les variantes n'étaient pas autorisées. Il n'y avait pas de PSE à chiffrer.

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme d'1 an reconductible 1 fois 1 an. Il est passé à prix unitaires.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence dans le BOAMP, le 22 mai 2018.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 juin 2018 à 12h00.

2 entreprises ont remis leur offre, dans les délais :

Lot	Raison sociale
1	YESSS ELECTRIQUE
1	REXEL
2	YESSS ELECTRIQUE
2	REXEL

L'ouverture des plis a été effectuée le 19 juin 2018.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le service des achats, la Commission MAPA, lors de sa réunion du 3 juillet 2018 a émis un avis favorable sur l'attribution des accords-cadres aux entreprises suivantes pour les lots suivants :

Lot 1 : YESSS Electrique – ZA le Fief du Roy – 16100 CHATEAUBERNARD – sur la base d'un montant estimatif de 14 493.54 € HT pour l'année 2018.

Lot 2 : REXEL FRANCE – 8 Rue de l'Ormeau de Pied – 17100 SAINTES – sur la base d'un montant estimatif de 17 876.41 € HT pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE les accords-cadres aux sociétés suivantes :

- YESSS Electrique pour le lot 1
- REXEL FRANCE pour le lot 2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les accords-cadres pour les lots 1 et 2 et toutes modifications à intervenir au cours de son exécution (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS